

Département de Seine et Marne
Arrondissement de PROVINS
Canton de Villiers Saint Georges



Commune de Melz-sur-Seine

01-64-00-74-43

mairie.melz-sur-seine@orange.fr

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze le dix juillet à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois juillet, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Jean-Pierre ROCIPON, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre ROCIPON, Madame Nathalie ROUSSELET, Monsieur Hervé MANDON, Monsieur Suzan BADIN, Madame Mélanie CHAMPAGNAT, Monsieur Alain LECHENEAU, Monsieur Bernard LEFEBVRE, Monsieur Gérard LEYMAN, Madame Aurore STIBLER.

Absent excusé et représenté: Monsieur Frédéric EYMA donne pouvoir à Monsieur Suzan BADIN

Absente excusée : Madame Marilyn BARON-GAUTHIER

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Hervé MANDON.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le PV du 16 juin 2014 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte à 18H35.

CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DU CABINET D'ETUDES POUR LA REFECTION DU FOYER COMMUNAL

Monsieur le Maire ayant pris contact avec le Cabinet d'Etudes BON Ingénierie d'Hermé présente aux Membres du Conseil Municipal la proposition qui a été faite concernant la réfection du Foyer Communal.

Le Cabinet propose de suivre les différentes phases du chantier allant du dépôt du dossier à la Direction Départementale des Territoires (DDT), et ce jusqu'à la réception finale de la fin des travaux du bâtiment.

Ces phases se décomposent comme suit :

- Phase avant projet
- Phase projet
- Phase assistance pour la passation des contrats
- Phase direction de l'exécution des travaux
- Phase assistance aux opérations de réception

Le Maire précise que pour cette mission, le mandataire sera rémunéré sous forme d'honoraires calculés sur la base de 7% du montant global HT de l'opération.

Le budget peut être estimé entre 80 000 € et 100 000€, sous réserve de l'état structurel des existants.

A ces honoraires, viendront s'ajouter des prestations annexes tels que le dossier de permis de construire pour la somme HT de 1500 € et le dossier de déclaration préalable pour la somme de 850€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité**, le contrat de maîtrise d'œuvre tel qu'il a été présenté et mandate le Maire pour signer tous les documents s'y référants.

10 VOIX POUR

SACPA - FOURRIERE ANIMALE

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la proposition de contrat avec la SACPA (Service pour l'Assistance et le contrôle du Peuplement Animal), renouvelable tous les ans, pour la gestion des animaux errants dans le village pour un montant de 348,78€ HT. Le Maire rappelle qu'ils interviennent rapidement sur la commune en cas de besoin et que leurs prestations sont les suivantes :

- Capture des animaux errants, dangereux ou blessés sur la voie publique
- Gestion de la fourrière animale
- Ramassage de cadavres d'animaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité**, de reconduire le contrat avec la SACPA pour la période du 11/08/2014 au 10/08/2015 et de régler la facture annuelle d'un montant de 348,78€ HT.

10 VOIX POUR

AUGMENTATION DU TARIF DE CANTINE SCOLAIRE

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le contrat « Elite Restauration » va être revalorisé comme chaque année. L'augmentation du repas sera donc instaurée à compter de septembre 2014.

Le Maire propose par de suivre cette augmentation et d'harmoniser le tarif de la cantine avec celui de la cantine d'Hermé, commune faisant partie du RPI.

Le coût d'un repas s'élevait à 4.30 €uros et le Maire propose de l'augmenter de 0.20€, soit 4.50 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** la revalorisation du tarif de cantine et décide de facturer le repas de cantine à 4.50€ à partir de la rentrée de septembre 2014.

10 VOIX POUR

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF pour alerter solennellement les Pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Monsieur le Maire met à disposition des Membres du Conseil Municipal un courrier émanant de l'Association des Maires de France qui indique la baisse des dotations pour les années 2015-2017 et qui propose aux communes une motion de soutien à l'AMF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité**, la motion de soutien soumise par l'AMF.

10 VOIX POUR

BUREAU DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU FOYER »

Monsieur le Maire rappelle que suivant les statuts de l'Association remis à jour lors de l'Assemblée Générale de 2012, trois personnes du Conseil Municipal doivent faire partie de l'Assemblée.

Le Maire étant membre de droit, il propose de nommer les deux adjoints, Nathalie Rousselet et Hervé Mandon, ainsi que Frédéric Eyma, Conseiller Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité**, la désignation de ces personnes pour faire partie des Membres de l'Association « les Amis du Foyer ».

10 VOIX POUR

VITESSE SUR LA COMMUNE – RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré le Commandant de Gendarmerie de la Circonscription.

A l'issue de cette rencontre, La Brigade Motorisée (BMO) a pris contact avec le Maire afin d'expliquer les multiples contrôles qui vont être mis en place sur la commune.

Des constatations des faits vont être effectuées et des contrôles seront mis en place régulièrement concernant la vitesse, l'alcoolémie ou autres.

Le but de cette démarche n'étant pas de faire de la répression, un appel à la vigilance sera rédigé dans la prochaine « Jonquille » pour les habitants du village.

Plus aucune question étant formulée, la séance est levée à 19H33.

Le Maire,

Jean-Pierre ROCIPON

Les Adjoints au Maire,

Nathalie ROUSSELET

Hervé MANDON

Les Conseillers Municipaux,

Suzan BADIN

Marilyn BARON-GAUTHIER
(Absente excusée)

Mélanie CHAMPAGNAT

Frédéric EYMA

(Absent excusé et représenté par Suzan Badin)

Alain LECHENEAU

Bernard LEFEBVRE

Gérard LEYMAN

Aurore STIBLER